

Content Leadership

Context:

It is clear that the process of editorial production at the CBC is a partnership, with bargaining unit and management people working together to achieve our programming goals and within the context of the collective agreement. We value this.

This document clarifies that partnership.

Principles:

- There is recognition that news and information programming is undergoing transition. Therefore, it's important to develop and define a work model that reflects the overall strategy of the business, with appropriate roles for management and unionized employees.
- There is recognition of the value of a productive partnership between Managing Editors/News Directors/Chefs, Services Français and Producers.
 - There is recognition of the importance of clarity in the relationship between Managing Editors/News Directors/Chefs, Services Français and Producers.
 - There is recognition that some work is performed solely within a role and some work is performed together.
 - Mutual respect is key to the relationship between Managing Editors/News Directors/ Chefs, Services Français and Producers.
- Management has responsibility for the overall news strategy.
 - Management has a role to play in coordinating the news agenda to meet that strategy.
- The contribution of Executive and Senior producers is key to the success of the organization.
 - There is no intent to diminish the roles of producers as identified in job descriptions and postings and as outlined in Article 34, Producers Authority.

What is the intent for Managing Editors/News Directors/Chefs, Services Français?

- The primary focus is to provide clarity on the news strategy and to remove obstacles to the execution of that strategy.
- There is also a role in coordinating the overall news coverage on all platforms.
- There is an emphasis on providing feedback and career development.
- Managing Editors/News Directors/ Chefs, Services Français are responsible for ensuring the conditions exist to allow the execution of the news strategy.

What is the intent for Executive and Senior Producers?

CMG/CBC Extended NJC

- The primary focus is on editorial decision-making. It's a content mission.
- Executive and Senior Producers are responsible for the execution of the news strategy.
- Executive and Senior Producers are also responsible for some administrative tasks.

What does a partnership look like?

- On a daily basis, producers have the authority to execute the news strategy. That means they are responsible for determining the daily news agenda and treatment, for assignment and for lineup – all within the stated news strategy and under Article 34 – Producers' Authority.
- On a daily basis, managers are responsible for ensuring that the news strategy is being followed, for ensuring adherence to journalistic policy, for ensuring that editorial decisions are legally defensible and for ensuring the necessary resources are made available for producers to do their jobs.

Leadership du contenu

Contexte

Il est clair que le processus rédactionnel à CBC/Radio-Canada est un partenariat dans le cadre duquel l'unité de négociation et la direction travaillent ensemble pour atteindre nos objectifs de programmation, dans le contexte de la convention collective. Ce principe est important pour nous.

Le présent document clarifie ce partenariat.

Principes

- Il est reconnu que la programmation de nouvelles et d'information traverse une période de transition. Il est donc important de concevoir et de définir un modèle de travail qui reflète la stratégie globale de l'entreprise, avec des rôles appropriés pour les membres de la direction et les employés syndiqués.
- On reconnaît la valeur d'un partenariat productif entre les directeurs de rédaction, les directeurs de l'Information, les chefs des Services français et les réalisateurs.
 - On reconnaît l'importance de la clarté dans la relation entre les directeurs de rédaction, les directeurs de l'Information, les chefs des Services français et les réalisateurs.
 - Il est reconnu que certaines tâches sont exécutées exclusivement dans un rôle et d'autres sont exécutées ensemble.
 - Le respect mutuel est essentiel pour les directeurs de rédaction, les directeurs de l'Information, les chefs des Services français et les réalisateurs.
- La direction a une responsabilité pour la stratégie générale en matière d'information.
 - La direction a un rôle à jouer dans la coordination du programme établi pour réaliser cette stratégie.
- La contribution des réalisateurs-coordonnateurs et des premiers réalisateurs est essentielle à la réussite de l'organisation.
 - Il n'est pas prévu de restreindre les rôles des réalisateurs tels qu'ils sont définis dans la convention collective, à l'article 34 – Pouvoir du réalisateur.

Qu'en est-il des directeurs de rédaction, des directeurs de l'Information et des chefs des Services français?

- Il s'agit principalement de clarifier la stratégie en matière d'information et de lever les obstacles à l'exécution de cette stratégie.
- Il y a également un rôle à jouer dans la coordination de la couverture globale de l'information sur toutes les plateformes.
- On insistera sur la rétroaction et le développement de carrière.

Comité mixte national élargi GCM – CBC/Radio-Canada

- Il revient aux directeurs de rédaction, aux directeurs de l'Information et aux chefs des Services français de garantir les conditions favorables à l'exécution de la stratégie en matière d'information.

Qu'en est-il des réalisateurs-coordonnateurs et des premiers réalisateurs?

- La préoccupation centrale est la prise de décision rédactionnelle. Nous avons une mission de contenu.
- Il revient aux réalisateurs-coordonnateurs et aux premiers réalisateurs d'exécuter la stratégie en matière d'information.
- Les réalisateurs-coordonnateurs et les premiers réalisateurs ont également des responsabilités administratives.

À quoi ressemble un partenariat?

- Sur une base quotidienne, les réalisateurs ont le pouvoir d'exécuter la stratégie en matière d'information. Cela signifie qu'ils sont responsables du programme et du traitement quotidiens de l'information, des affectations et du conducteur des émissions – dans les limites de la stratégie énoncée en matière d'information et conformément à l'article 34 – Pouvoir du réalisateur.
- Sur une base quotidienne, il revient aux gestionnaires de s'assurer que la stratégie en matière d'information est suivie, de garantir la conformité à la politique journalistique, de s'assurer que les décisions rédactionnelles sont juridiquement défendables et de voir à ce que les ressources nécessaires soient mises à la disposition des réalisateurs pour qu'ils puissent faire leur travail.